

RECOMMANDATIONS POUR LA COP-19 à VARSOVIE

A l'attention de nos élus et décideurs politiques belges, fédéraux et régionaux,

A la veille de la 19^{ième} conférence climat à Varsovie, la Plateforme Justice Climatique, qui réunit les trois grandes familles de la société civile (organisations environnementales, syndicats et mouvements Nord-Sud) souhaite vous présenter ses recommandations.

L'accord intra-belge, condition sine qua non de l'ambition climatique

Notre pays, depuis 4 ans, essaie de répartir les objectifs climat et énergie européens pour 2020 entre les autorités fédérale et régionales. Ce blocage rend impossible des politiques climatiques et énergétiques efficaces. 2015 et la conclusion de l'accord mondial pour le climat se profilent à l'horizon. Varsovie sera une étape importante pour la définition des contours du futur accord. Si la Belgique veut endosser sa responsabilité pour contribuer à cet accord international en 2015, elle doit d'abord et avant tout **décider de la répartition interne de l'effort belge, et ce d'ici la conférence climat de Varsovie.**

Quant à la conférence de Varsovie, nous attendons de nos décideurs politiques belges qu'ils marquent un engagement clair en faveur de la justice climatique. Les financements climat et la création d'un mécanisme pour la prise en charge des pertes et préjudices sont deux points cruciaux pour les pays du Sud. Cependant, la meilleure manière d'aider les pays les plus vulnérables est de réduire chez nous les émissions de gaz à effet de serre, à la source.

Il est encore temps (... pour les 2°C !)

Le GIEC vient de publier la première partie de son nouveau rapport et le message porté par les scientifiques tout comme par les organisations internationales (PNUE, AIE, Banque mondiale, ...) est qu'il est encore possible de limiter la hausse de la température à 2°C.

Aussi, nous exhortons nos élus politiques à garder courage et à s'engager prioritairement, dès Varsovie, à (1) une réduction des émissions à court terme et à (2) des engagements financiers. Ces deux éléments permettront de renforcer la confiance entre les Parties et faciliteront le chemin d'ici à 2015, dont la conférence de Varsovie devra permettre de poser les balises (3).

1. Réduire les émissions et entamer la transition vers une économie bas carbone

Par le fait de la crise économique, l'objectif européen de 20% de réduction des émissions d'ici 2020 est non seulement peu ambitieux, et pour ainsi dire atteint. Le GIEC recommande des réductions de CO₂ de 25 à 40% afin de limiter le réchauffement global à 2°C en comparaison à la période pré-industrielle. En attendant, l'écart entre les émissions et la trajectoire vers les 2°C doit être réduit par la mise en œuvre d'objectifs intermédiaires concrets, commençant par un pic des émissions avant 2015.

Au-delà des objectifs à court terme, c'est une transformation en profondeur de l'économie qu'il faut entamer pour assurer aux travailleurs des emplois décents dans des industries propres et durables, et les soutenir, ainsi que les familles, dans la transition. A cet égard, les engagements de réduction des émissions doivent être complétés d'une vision et d'une approche positive de l'action pour le climat, avec des engagements ambitieux pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, établies en concertation avec les acteurs de la société civile.

Concrètement, la Belgique doit, conformément à sa déclaration gouvernementale de 2011, pousser un objectif de réduction de 30% de l'UE d'ici à 2020, ceci ne devant constituer qu'une phase intermédiaire vers un objectif de 40% qui serait essentiel pour rester sous la barre des 2°C.

Les réductions doivent se faire sur notre territoire belge, en recourant le moins possible aux mécanismes de flexibilité¹ dont une évaluation complète de la première période doit être finalisée le plus rapidement possible. Les résultats doivent conditionner l'usage des mécanismes durant la seconde période, avec un œil permanent sur les impacts négatifs sur les communautés locales. Celles-ci doivent avoir l'opportunité de s'y opposer si les obligations internationales inscrites dans la convention des droits de l'homme et de l'OIT ne sont pas respectées. Les mécanismes doivent être supplémentaires aux efforts de réduction interne. De plus, il est nécessaire que les critères de qualité (tels que l'additionnalité, la durabilité, une liste noire des projets non éligibles et la transparence) soient appliqués par l'ensemble des acteurs.

Au niveau belge comme au niveau international, nos élus doivent s'engager à investir dans les énergies renouvelables et la transition juste vers une société bas carbone.

2. S'engager financièrement

Varsovie devra rester dans l'histoire des financements climat. Nous attendons de tous les pays développés qu'ils annoncent leurs engagements financiers nationaux pour la période 2013-2015 et qu'ils s'engagent ensemble à mettre au moins l'équivalent du financement fast start à disposition, des financements publics nouveaux et additionnels.

La Belgique doit s'investir pour les financements climat à Varsovie, il est plus que temps. La première période des financements climat a pris fin en 2012 et la Belgique doit encore donner 57,44 millions d'EUR pour honorer sa promesse. Plusieurs pays² ont déjà annoncé un montant pour la suite, et la Belgique doit emboîter le pas. Un objectif quantitatif et qualitatif devient urgent/ Nous attendons de la Belgique qu'elle respecte l'engagement de Doha³ d'**au moins** 150 millions d'EUR pour la période 2013-2015, et que cet engagement soit donné et non prêté et orienté de préférence vers le GCF. Si cet engagement minimum n'est pas acquis pour 2013-2015, alors l'effort pour la période 2015-2020 sera encore plus conséquent.

Un échelonnement des financements publics nouveaux et additionnels sera également nécessaire pour atteindre l'engagement de 100 milliards de dollars annuels d'ici 2020. Nous demandons aussi à la Belgique de clarifier son échelonnement. Les parties devront s'engager à allouer au moins 50% des financements publics à l'adaptation, et à abonder le Fonds vert pour le climat, le Fonds pour l'Adaptation et le fonds pour les pays les moins avancés de manière prévisible. La participation de la société civile à la gestion de ces fonds doit être assurée.

Afin d'assumer ces engagements financiers sans grever les budgets nationaux, il est indispensable que les parties s'entendent sur la mise en œuvre de sources innovantes de financement. La Belgique doit rapidement se prononcer sur la part de la mise aux enchères des émissions qui sera allouée aux financements climat. D'autres sources innovantes possibles sont une taxe sur les transactions financières, la mise aux enchères des quotas d'émission, une taxe sur le transport international. La réallocation progressive des subsides alloués aux énergies fossiles doit également pouvoir contribuer

¹ Une première analyse semble montrer que plus de 50% de l'effort de réduction est basé sur l'usage des mécanismes de flexibilité (in et hors ETS).

² Le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France, les Pays-Bas, la Suède, le Danemark et la Commission européenne.

³ [UNFCCC COP 18 Doha Gateway 2012](#)

à ces nouvelles sources de financement et permettre de dégager des moyens financiers substantiels pour permettre une transition juste vers une société bas carbone.

3. Placer les balises pour 2015

Varsovie doit enfin permettre de poser des balises pour préparer la signature du futur accord pour le climat à Paris, un accord qui devra être universel, équitable, ambitieux et légalement contraignant pour l'ensemble des Parties. Une feuille de route pour 2015 doit être adoptée à Varsovie.

L'équité est une dimension clef des discussions, sur laquelle la Belgique démontre toute son habilité à favoriser le dialogue. Nous félicitons la Belgique pour ses initiatives sur l'équité, et attendons d'elle un engagement ambitieux continu durant les deux années à venir sur la scène européenne et internationale. Nos autorités doivent donc pousser à l'adoption à Varsovie d'un cadre de référence pour l'équité qui assurera que les engagements (tant pour l'atténuation que les financements) seront objectivement et précisément évalués en regard des émissions et des besoins de financement.

Outre l'équité, l'engagement pour la transition juste pris par les gouvernements lors de la COP17 devra faire partie intégrante du nouvel accord, une « **transition juste** qui génère des emplois décents et de qualité lors de la transition vers une société qui émet moins de carbone et qui est moins tributaire des changements climatiques ». Par ailleurs, l'Organisation internationale du travail (OIT) devra alimenter les négociations de la CCNUCC, avec à la fois l'adoption d'objectifs ambitieux de création d'emplois, tout en garantissant la protection sociale. Des investissements durables et la promotion du travail décent, la protection sociale, l'étude et l'anticipation des impacts sur l'emploi, la diversification économique au niveau local, le soutien au développement des compétences et à la formation professionnelle et les négociations tripartites sont des éléments essentiels de la stratégie de Transition Juste que nous demandons aux gouvernements de mettre en place en parallèle aux politiques climatiques.

Nous savons la Belgique et l'Union européenne sensibles à ces réalités sociales, à la question de l'équité, à la transition juste et aux réalités des pays en développement. Aussi, dans la perspective de la préparation de l'accord 2015, nous attendons de nos responsables qu'ils portent un discours fort en ce sens et qu'ils valorisent les alliances stratégiques. **L'Alliance de Durban** entre l'Union européenne et les pays vulnérables doit être réactivée à Varsovie, de manière à pousser l'ambition climatique et la prise en charge des effets du réchauffement (qui seront d'autant plus importants si les ambitions climatiques restent faibles). Les stratégies d'adaptation doivent donc être renforcées et mieux soutenues ainsi que toutes les stratégies renforçant la résilience de l'agriculture aux chocs climatiques. Pour sceller cette alliance, l'Union européenne devra se prononcer clairement, à Varsovie, en faveur de la création d'un mécanisme pour la prise en charge des pertes et préjudices climatiques pour les catastrophes qui ne pourront être évitées.